



# FORCE OUVRIERE

## SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

### Section Corse du Sud

Ajaccio, le 13 mai 2011

#### Message « PERSONNEL » à M. Catella

Puisque vous ouvrez le courrier personnel des agents, vous ne serez pas surpris M. Catella que l'on communique également à nos collègues ce message que nous vous adressons.

Effectivement, nous sommes une nouvelle fois au regret de vous rappeler qu'une règle élémentaire de politesse consiste à ne pas ouvrir le courrier adressé à une tierce personne, a fortiori lorsque la mention « personnelle » est clairement inscrite sur l'enveloppe.

Il fut un temps pas si éloigné où un Chef de service ayant ouvert par inadvertance un courrier personnel d'un agent lui présentait immédiatement ses excuses ... depuis la fusion est passée par là. Pour autant, cela n'autorise pas tout et n'importe quoi, surtout pas les comportements qui portent atteinte au respect dû aux agents.

Au-delà d'une règle de courtoisie, il s'agit même de l'obligation légale de respecter la correspondance privée.

« *Nous n'avons pas à recevoir de courrier personnel sur notre lieu de travail* » nous rétorquerez-vous, nul doute que vous n'avez jamais reçu un courrier ou un mail privés !!!

Des collègues ont déjà eu à se plaindre récemment du fait que vous ouvriez le courrier concernant leur service, et plus précisément celui qui leur était destiné à titre personnel.

Afin de justifier ce zèle de flicage que vous semblez affectionner, vous nous aviez répondu que tel était l'usage lorsque vous étiez à la D.S.F. à Cunéo, « *afin de mieux orienter le courrier entre le service Ressources Humaines et le Service Logistique* ». (sic !)

Il ne vous aura pas échappé cependant que :

1 : Vous n'êtes plus à Cunéo mais à la DRFiP.

2 : Vous n'êtes plus aux Services Fiscaux ( ni, même au Trésor Public ) mais désormais à au Pôle Transverse.

3 : Les 2 services ( Logistique et R.H. ) disposent chacun d'un Cadre A, qui, on vous le rappelle, comme tous les cadres A savent prendre leurs responsabilités. Nul doute alors qu'ils sauront gérer au mieux le flux du courrier dans leurs services.

4 : Vous êtes désormais dans l'organigramme sous l'autorité directe du chef du Pôle Transverse M. Grosjean. Aussi nous lui nous demandons de mettre en place les mesures nécessaires pour que le traitement du courrier des services « transverses » soit attribué à des personnes soucieuses du respect de la vie privée de leurs agents ... avant que nous ayons à répondre par d'autres moyens aux violations manifestes du secret de la correspondance.